



**ETHIQUE DE FONCTIONNEMENT
AU SEIN DU
GROUPEMENT ROMAND DE LA SOCIÉTÉ SUISSE
DE GYNÉCOLOGIE ET OBSTÉTRIQUE
GRSSGO**

Le Groupement Romand de la Société Suisse de Gynécologie est régi par des statuts mis à jour et acceptés en assemblée générale en novembre 2013. Le GRSSGO suit les règles éthiques ci-dessous en particulier lors de l'organisation de ses Journées de formation. Par extension, le GRSSGO ne peut soutenir un congrès organisé par un tiers que s'il répond à ses propres règles éthiques.

a) Orateurs & Modérateurs scientifiques

- La gestion des orateurs et des modérateurs suit un règlement précis ;
- Les orateurs venant de l'étranger reçoivent une indemnisation d'un montant n'excédant pas 1'000 Euros/personne et sont défrayés pour leur transport (avion : classe économique / train : première classe) ;
- Les orateurs & modérateurs scientifiques venant de Suisse ne sont pas rémunérés et sont défrayés pour leur transport, selon leur endroit de résidence et l'endroit du congrès (train : première classe / voiture : 0.70 ct/km)
- Repas offerts sur place selon restauration du congrès, avec invitation à la soirée des orateurs (prix du repas n'excédant pas CHF 100.00/personne) ;
- Logement offert sur place dans un hôtel n'excédant pas 4 étoiles et nombre de nuits n'excédant pas la longueur du congrès ;
- Les frais d'inscription au congrès sont offerts aux orateurs et aux modérateurs ;
- Tous les orateurs annoncent leurs conflits d'intérêts avant leur conférence et indiquent leur accord/désaccord pour mettre leur présentation à disposition des participants (sur document de format PDF sécurisé sur le site du GRSSGO) ;
- Les sessions « sponsorisées » sont clairement identifiées comme telles ;
- Les sponsors ne participent pas au choix des orateurs ou à leur rétribution (sauf « session sponsorisée ») ;
- Le GRSSGO adhère au règlement européen en vigueur (www.eaccme.eu) pour l'organisation de ses congrès et événement en ce qui concerne le conflit d'intérêt de ses orateurs ;
- Le GRSSGO s'engage à une représentation des services de soins privés et universitaires lors des présentations.

b) Exposition / Sponsoring

- La gestion de l'exposition et du sponsoring suit un règlement précis ;
- L'exposition est composée de représentants de l'industrie pharmaceutique, de fabricants de matériel médical, de groupes médicaux privés et/ou laboratoires qui s'acquittent d'un prix/m2 pour leur stand, ainsi que de tous les montants inhérents aux services demandés pour/lors du congrès ;
- Un colloque ne peut être sponsorisé par un seul groupe d'intérêt ;
- Les concours et les prix sont interdits ;
- Un contrat est conclu et signé par les deux parties à cet effet ;
- Les représentants de l'industrie signent le document « Règlement de fonctionnement entre le Groupement de Romand de la Société Suisse de Gynécologie et Obstétrique et les Représentants de l'Industrie lors des Congrès ». Ce document rappelle les principes généraux de bon fonctionnement lors des Journées du GRSSGO dans le but de concourir au respect des intérêts de chacun ;

ETHIQUE DE FONCTIONNEMENT AU SEIN DU GRSSGO
GROUPEMENT ROMAND DE LA SOCIETE SUISSE DE GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE

- L'exposition et la/les salle/s plénière/s où se donnent les sessions scientifiques se trouve/nt au même endroit ;
 - Le GRSSGO adhère au règlement européen en vigueur pour l'organisation de ses congrès et événements en ce qui concerne la transparence avec le sponsoring (www.uems.eu).
- c) Budget du congrès**
- Au minimum, 1/3 du congrès est payé par les frais d'inscription des participants.
- d) Participants**
- Les participants au congrès ne sont pas contraints de passer dans l'espace d'exposition ;
 - De manière générale, le GRSSGO propose des tarifs préférentiels à ses membres et aux médecins en formation ;
 - Les données des membres du GRSSGO ne sont utilisées que pour toute information de la part du secrétariat (convocation à l'assemblée générale, informations diverses, etc.), pour l'information ayant trait aux congrès du GRSSGO, ainsi que pour l'annonce de colloques et autres cours concernant la gynécologie et obstétrique.
- e) Soumissions de travaux scientifiques, communications libres, posters, vidéos**
- Le GRSSGO soutient et encourage la soumission de travaux scientifiques en gynécologie / obstétrique lors des Journées d'Automne ;
 - Ces derniers sont sélectionnés en tant que communications libres, posters et vidéos par un jury;
 - Les frais d'inscription aux Journées sont offerts aux auteurs principaux des travaux scientifiques sélectionnés par le jury ;
 - Les meilleurs travaux de chaque catégorie sont récompensés par des Prix GRSSGO et sont présentés lors des Journées.
- f) Formations spécifiques / Projets humanitaires soutenus par le GRSSGO**
- Le GRSSGO soutient et encourage les formations spécifiques, et les projets humanitaires en aide aux pays à faibles ressources en gynécologie/obstétrique ;
 - Une fois la mission terminée, le GRSSGO exige un rapport d'activités et un décompte des dépenses.
- g) Membres du comité**
- Les membres du comité sont défrayés selon leur présence aux séances de comité ;
 - Les membres du comité ne sont pas défrayés pour leur présence au congrès, sauf s'ils sont invités en tant qu'orateurs (modalités selon ci-dessus) ;
 - Les frais d'inscription au congrès leur sont offerts ;
 - Repas offerts sur place selon restauration du congrès, avec invitation à la soirée des orateurs (prix du repas n'excédant pas CHF 100.00/personne) ;
 - Logement offert sur place (selon lieu de résidence) dans un hôtel n'excédant pas 4 étoiles et nombre de nuits n'excédant pas la longueur du congrès.

Fait à Montreux, le 20 novembre 2015

Pour le Comité du GRSSGO



Patrick Petignat
Président